

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique *52059*  Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *9098* Société : *RAM*

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : *EDDAOUDI Ahmed*

Date de naissance : *01-01-1955*

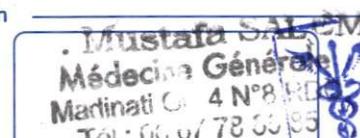
Adresse : *Hay AL Azizia 2 Im 3 App 19 T 28/2*

*Sidi Benoussia casablanca*

Tél. : *06 57 42 18 24* Total des frais engagés : *1390 20 X* Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : *30/11/2020*

Nom et prénom du malade : *EDDAOUDI* *Maghrib ACCUEIL* Age : *1995*

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : *Bernoussi / ostéo*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *Casablanca* Le : *18/12/2020*

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30-11-2020	CDI	1	100	 Dr. Mustafa SALEM Médecin Générale Martinique 4 N°8400 06 91 78 33 55

## EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
pharmacie des Principautés M. BOGA	20/11/2020	pharmacie des Principautés Mariu BOGA Lot. Hay Al Achiar - Sidi Bernoussi Casa - Tél: 05 22 76 76 98
		200,20

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

### **(Création, remont, adjonction)**

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1-8 on each side) and a coordinate system. The vertical axis is labeled 'H' at the top, the horizontal axis is labeled 'D' on the left and 'G' on the right, and the depth axis is labeled 'B' at the bottom. The teeth are arranged in a curve, with the first molar on each side being the lowest point of the curve.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mostafa SALEM

Médecine Générale

Ex. Médecin-Chef

- à Oujda ( C.S. ELAäyounne )
- à Sidi Bernoussi ( C.S. Bernoussi et C.S. Ahl Loghla )

الدكتور المصطفى سالم

الطب العام

طبيب رئيسي سابق

- بوجدة (العيون)

- بالبرنوصي (المركز الصحي البرنوصي

أهل الغلام)



Casablanca, le 20 - 11 - 2023 الدار البيضاء، في

M<sup>e</sup> Mahmoud EL Aouda

185,00 Dhs

44,10

15,80

45,30

T: 290,00

Pharmacie des Principautés  
Maria BOGA



GSK  
GSK  
Maroc  
Ain El Aouda  
Région de Rabat

VENTOLINE 100 mcg  
Aérosol 200 doses  
PPV 45,30 DH

118001 141238

Médecine Générale  
Madinati - N°4 RDC  
Tél. 06 67 78 89 85

مدينتي - الطابق الأرضي - رقم 4 - مجموعة (GH4) - عمارة 8 (قرب مدرسة 11 يناير) - البرنوصي - الدار البيضاء  
Madinati - N°4 (R.D.C.) - Groupe (GH4) - Imm.8 (à côté de l'école 11 Janvier) - Bernoussi - Casablanca

الهاتف : 06 67 78 89 85 / 05 27 04 71 83



PPV 15 DH 8 0  
PER 1 2 2 2  
LOT 1 2 2 2  
S 1 15,80